

### **COMMISSION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES**

La Commission des publications officielles est née de la création, en 1963, au sein de la Commission des échanges, d'une sous-commission des échanges de publications officielles, dont le nom a été modifié en 1969 pour permettre à cette commission d'étudier tous les problèmes propres à cette catégorie de publications.

Le catalogage est maintenant étudié en liaison avec la Commission de catalogage ; un groupe de travail conjoint, chargé d'étudier la forme des vedettes de collectivités, s'est réuni à Lausanne le 25 août dernier ; Mme Boisard, conservateur en chef du Département des publications officielles de la Bibliothèque nationale, y représente la France.

Le contrôle bibliographique des publications officielles a fait l'objet d'un contrat avec l'Unesco dans le cadre de la préparation du Congrès de septembre 1977 sur les bibliographies nationales ; c'est Mme Sinnassamy, conservateur au Département des publications officielles, qui a procédé à l'enquête internationale. La Commission a mis au programme de sa réunion de Bruxelles en 1977 le problème de l'accès *du public* aux publications officielles, en s'inspirant de l'expérience déjà longue des pays où fonctionne un système de dépôt dans les bibliothèques publiques, comme aux États-Unis.

Suzanne Honoré.

*Groupe de travail mixte comité des publications officielles/comité de catalogage sur la normalisation des vedettes de collectivités :*

Ce groupe, qui a pris comme base de son travail le rapport établi par Mme Vérona sur l'emploi des vedettes de collectivités dans les catalogues et les bibliographies, va établir dans un premier temps des règles sur la forme des vedettes. Dans un second temps il étudiera les recommandations sur l'emploi de ces vedettes. Des commentaires sur le rapport de Mme Vérona doivent être envoyés au secrétariat de ce groupe pour le mois de janvier 1977.

Geneviève Boisard.